

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE FINANCIER ET DU PARQUET DE BRUXELLES

Paris, le 4 septembre 2026

Dans le prolongement de la *commission d'enquête sur l'influence croissante des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques* du Sénat, le parquet national financier a ouvert en mars 2022 une enquête pour blanchiment aggravé de fraude fiscale aggravée, confiée initialement au Service d'Enquête Judiciaire des Finances (SEJF), devenu l'Office National Anti-Fraude (ONAF), comme indiqué dans un [précédent communiqué de presse](#).

Des opérations de perquisition ont été conduites en mai 2022 au sein de structures du groupe McKinsey, notamment au sein des locaux parisiens de la société McKinsey & Company Inc. France.

Des auditions de témoins et de suspects ont été menées courant 2025 et 2026.

A l'issue des investigations, le parquet national financier a sollicité le concours du parquet de Bruxelles, dans le cadre de l'entraide judiciaire internationale.

Les diligences menées par le parquet de Bruxelles, Direction des Affaires internationales et européennes, ont conduit, au 19 août 2026, à la saisie d'une somme totale de 65.244.757, 07 euros, correspondant à 96% du préjudice fiscal selon l'évaluation du parquet national financier.

Le parquet national financier et le parquet de Bruxelles se félicitent de l'excellente coopération entre leurs deux institutions. Cette enquête est par ailleurs l'occasion de rappeler qu'en matière de saisie et confiscation d'avoirs criminels, une stratégie judiciaire globale s'impose dès le dépistage et le gel des avoirs.

L'enquête préliminaire se poursuit.

Le procureur du Roi de Bruxelles,
Julien Moinil

Le procureur de la République financier,
Pascal Prache